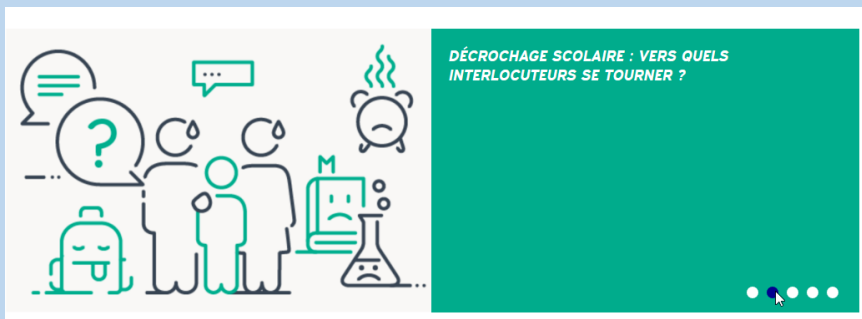


# Guide des formations pour les 16 ans et +





## Table des matières

OBLIGATION DE FORMATION DES 16-18 ANS.....	3
DROIT AU RETOUR EN FORMATION INITIALE.....	5
MICRO-LYCEE.....	7
MLDS.....	9
MOREA.....	11
SECONDE STRUCTURANTE INDUSTRIELLE.....	13
ECOLE DE PRODUCTION.....	15
PREPA APPRENTISSAGE.....	17
APPRENTISSAGE.....	19
SESAME.....	21
PACEA.....	23
CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE.....	25
# AVENIR.....	27
E2C.....	29
EPIDE.....	31
LA PROMO 16-18.....	33
SERVICE CIVIQUE.....	35



# OBLIGATION DE FORMATION DES 16-18 ANS

## QU'EST-CE QUE L'OBLIGATION DE FORMATION ?

La lutte contre le décrochage scolaire est renforcée par la mise en œuvre de l'obligation de formation pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans au 1er septembre 2020. Elle est issue de l'article 15 de la loi « pour une école de la confiance » et ses modalités sont précisées par le décret n°2020-978 du 5 août 2020.

## QUI EST CONCERNE ?

L'obligation de formation concerne à la fois les jeunes mineurs « décrocheurs » sans qualification mais également ceux qui possèdent un diplôme et ne se trouvent ni en emploi ni en formation.

Cette obligation est remplie quand le jeune « poursuit sa scolarité dans un établissement d'enseignement public ou privé, lorsqu'il est apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle, lorsqu'il occupe un emploi ou effectue un service civique ou lorsqu'il bénéficie d'un dispositif d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle ».

## QUEL EST L'OBJECTIF ?

L'objectif est de permettre à chacun d'acquérir un socle de compétences suffisant pour s'insérer plus facilement dans le marché du travail et éviter de tomber dans la pauvreté.

## QUI SONT LES ACTEURS DU SUIVI DES JEUNES ?

Le contrôle du respect de l'obligation de formation est confié aux missions locales. Elles reçoivent les informations utiles concernant les jeunes ne respectant pas l'obligation de formation grâce aux données renseignées par les établissements scolaires, les centres de formation d'apprentis, ... etc.

L'accueil, le suivi et l'accompagnement des jeunes s'effectuent dans le cadre du Service public régional de l'information (SPRO) par l'ensemble des acteurs mobilisés dans les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) pilotées par les centres d'information et d'orientation et les missions locales.



## QUI COORDONNE LE DISPOSITIF ?

Le suivi régional de l'obligation de formation est confié aux Préfets de région, aux Recteurs de régions académiques et aux présidents des conseils régionaux en lien avec les « commissaires à la lutte contre la pauvreté » et les « délégués régionaux académiques de l'information et de l'orientation » (DRAIO).

## TEXTES DE REFERENCE :

- Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance
- Décret n° 2020-978 du 5 août 2020 relatif à l'obligation de formation des jeunes de seize à dix-huit ans
- Arrêté du 15 octobre 2020 précisant les catégories de données à caractère personnel nécessaires au contrôle du respect de l'obligation de formation
- Instruction interministérielle sur l'obligation de formation du 22 octobre 2020 (MENJS - DGESCO- Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion - Ministère des solidarités et de la santé - Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté)

## CONTACTS :

- Un numéro gratuit : 0 800 122 500
- Une plateforme en ligne : <https://www.nouvelles-chances.gouv.fr/>
- Une boîte à outils sur le site Eduscol :  
<https://eduscol.education.fr/2445/l-obligation-de-formation>
- Mission locale « Caen la mer Calvados centre »  
Cideme - 1 place de l'Europe – 14200 Hérouville-Saint-Clair  
Tél. : 02.31.46.21.46 – [mlmc@mlbn.fr](mailto:mlmc@mlbn.fr)
- Centre d'Information et d'Orientation  
Cideme - 1 place de l'Europe – 14200 Hérouville-Saint-Clair  
Tél. : 02.31.30.08.35 – [cio.herouville@ac-normandie.fr](mailto:cio.herouville@ac-normandie.fr)

# DROIT AU RETOUR EN FORMATION INITIALE

## OBJECTIFS :

- Permettre aux jeunes ayant quitté l'école sans formation suffisante et/ou sans qualification professionnelle de reprendre des études sous statut scolaire.
- Lutter contre le chômage des jeunes et l'exclusion.

## POUR QUI ?

- Jeunes de 16 à 25 ans, sans diplôme ou aucune qualification professionnelle

## AVEC QUI ?

- Enseignants et coordonnateurs MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire)

## COMMENT ?

- Prendre rendez-vous dans un centre d'information et d'orientation (CIO) proche de son domicile pour étudier avec un ou une psychologue de l'Éducation nationale les solutions possibles.
- Le parcours de formation, les connaissances acquises, l'expérience professionnelle, le projet de formation et les motivations des candidats sont analysées et donnent lieu à la rédaction d'un avis détaillé de reprise d'études.
- Des places sont proposées en formation initiale dans l'Éducation nationale et dans l'enseignement agricole, avec un parcours adapté.
- Le statut est celui d'élève, ce qui peut donner droit à l'attribution d'une bourse dans le cadre de la réglementation.



### **TEXTES DE REFERENCE :**

- Circulaire n° 2015-041 du 20-3-2015
- Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République
- Décret n°2014-1453 du 5 décembre 2014
- Décret n°2014-1454 du 5 décembre 2014

### **CONTACTS :**

- Centre d'Information et d'Orientation  
Cideme - 1 place de l'Europe - 14200 Hérouville-Saint-Clair  
Tél. : 02.31.30.08.35 – [cio.herouville@ac-normandie.fr](mailto:cio.herouville@ac-normandie.fr)



# MICRO-LYCEE

## OBJECTIFS :

- Retourner en formation initiale sous statut scolaire : en bénéficiant d'une structure alternative au lycée traditionnel, avec une pédagogie adaptée et personnalisée
- Reprendre confiance en ses capacités scolaires
- Préparer (ou repréparer) un baccalauréat général ou technologique (STMG)
- Construire un projet d'orientation
- Se préparer aux études supérieures

## POUR QUI ?

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans, ayant au minimum un niveau d'entrée en classe de seconde, volontaires pour reprendre des études de la classe de seconde à la terminale, après une interruption de scolarité d'au moins 12 mois
- Jeunes en recherche d'une scolarité différente d'un lycée classique

## AVEC QUI ?

- Équipe d'enseignants

## COMMENT ?

- Tutorat et entretiens individuels avec des enseignants du microlycée
- Travail en groupes de 15 maximum
- Organisation :
  - 1e année : raccrochage, remise à niveau, élaboration d'un projet d'orientation
  - 2e année : persévérance et travail d'inclusion dans les classes du lycée Jean Rostand
  - 3e année : inclusion au sein des classes du lycée Jean Rostand avec si besoin accompagnement du Microlycée



## OÙ ?

- Au sein du lycée Jean Rostand à Caen

## QUAND ?

- Le recrutement s'effectue en mai et juin pour l'année scolaire suivante, et éventuellement en cours d'année selon les places disponibles.
- 3 années au maximum avec une intégration progressive vers les classes du lycée Jean Rostand selon le rythme et les besoins de chacun.

## CONTACTS :

- Microlycée  
98 route d'Ifs - 14000 Caen  
<https://microlyceecaen.etab.ac-caen.fr/>
- Coordinateur du Microlycée : Patrice Eustache  
Tél. : 07.81.06.73.85  
[microlyceecaen@ac-caen.fr](mailto:microlyceecaen@ac-caen.fr)





# MLDS

## MISSION DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE

### OBJECTIFS :

- Se remobiliser
- Renforcer ses compétences du socle commun
- Bénéficier d'un parcours aménagé et individualisé pour repartir vers une formation initiale

### POUR QUI ?

- Élèves de plus de 16 ans en situation de décrochage scolaire ou sans solution à la rentrée
- Jeunes sans solution et sans qualification ou ayant interrompu leur cursus de formation, orientés par la PSAD (plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs)

### AVEC QUI ?

- Coordonnateurs MLDS

### COMMENT ?

- Accompagnement pour l'élaboration du projet d'orientation
- Actions de remédiation : immersion en entreprise ou en établissement de formation
- Remise à niveau scolaire en vue d'une entrée en formation qualifiante
- Participation à des projets culturels ou citoyens

### OÙ ?

- Au sein du lycée Camille Claudel à Caen



## QUAND ?

- Tout au long de l'année, entrée-sortie permanente, selon les possibilités d'accueil, après décision de la PSAD

## CONTACTS :

- Pôle persévérance scolaire / MLDS Caen nord  
Lycée Camille Claudel - 57 av Maréchal de Lattre de Tassigny - 14000 Caen
- Contacts : Monique BRUNIE / Morgan GARO-FARRE  
Tél. : 02.31.53.16.24 / 06.35.52.66.79  
[monique.brunie@ac-normandie.fr](mailto:monique.brunie@ac-normandie.fr)  
[morgan.garo-farre@ac-normandie.fr](mailto:morgan.garo-farre@ac-normandie.fr)  
[mlds@ac-caen.fr](mailto:mlds@ac-caen.fr)
- Pôle persévérance scolaire / MLDS Caen sud - secteur Falaise
- Contacts : [pascal.zapata@ac-normandie.fr](mailto:pascal.zapata@ac-normandie.fr)  
Tél : 06.46.43.34.33
- Pôle persévérance scolaire / MLDS Caen sud - hors Falaise
- Contacts : [agnes.boyer@ac-normandie.fr](mailto:agnes.boyer@ac-normandie.fr)  
Tél : 06.35.52.65.59

:



# MOREA

## Module de répréparation à l'examen par alternance

### OBJECTIFS :

- Repréparer un examen ou une partie d'un examen
- Bénéficier d'une organisation pédagogique différente, sous forme de modules et en alternance
- Bénéficier de périodes d'immersion en entreprise

### POUR QUI ?

- Jeunes motivés :
  - ayant échoué pour la première fois à un examen pour un diplôme de la voie professionnelle (CAP, Bac pro)
  - ayant échoué pour la deuxième fois à un baccalauréat général ou technologique

### AVEC QUI ?

- Equipe d'enseignants

### COMMENT ?

- Entrée en dispositif après un entretien et un bilan des acquis tenant compte des résultats à l'examen
- Module collectif (groupe de 15 élèves environ) ou individuel, en fonctions des places vacantes en établissement
- Accompagnement individualisé par un enseignant référent
- Formation personnalisée selon les matières qui doivent être représentées
- Formation en alternance au sein d'entreprises en lien avec les compétences professionnelles du diplôme préparé



## **OÙ ?**

- En établissement scolaire
- Au CLE (collège lycée expérimental) à Hérouville-Saint-Clair pour le baccalauréat général

## **QUAND ?**

- En septembre, pour l'année scolaire jusqu'à la présentation à l'examen

## **CONTACTS :**

- MLDS - Lycée Camille Claudel  
57 av Maréchal de Lattre de Tassigny - 14000 Caen
- Contacts : Monique BRUNIE / Morgan GARO-FARRE  
Tél. : 02.31.53.16.24  
[monique.brunie@ac-caen.fr](mailto:monique.brunie@ac-caen.fr)  
[morgan.garo-farre@ac-caen.fr](mailto:morgan.garo-farre@ac-caen.fr)  
[mlds@ac-caen.fr](mailto:mlds@ac-caen.fr)



# SECONDE STRUCTURANTE INDUSTRIELLE

## OBJECTIFS :

- Découvrir l'industrie et ses métiers
- Suivre une classe de Seconde professionnelle avec une pédagogie individualisée
- S'orienter vers un Bac professionnel en alternance
- Décrocher un contrat d'apprentissage et favoriser sa future insertion professionnelle

## POUR QUI ?

- Jeunes de 15 à 18 ans, de niveau fin de 3e

## AVEC QUI ?

- Équipe d'enseignants et de professionnels

## COMMENT ?

- 39 semaines d'enseignement dont 6 semaines de stage en entreprise
- Suivi personnalisé
- Classe à effectif réduit

## OÙ ?

- Pôle formation UIMM (union des industries et métiers de la métallurgie) Grand Ouest Normandie



## **QUAND ?**

- Une année scolaire

## **CONTACTS :**

- Pôle formation UIMM  
12 rue du Professeur Joseph Rousselot - 14000 CAEN  
Tél. : 02.31.46.77.11
- Contact : Thomas Paulmier  
Tél. : 07 85 25 18 72  
[thomas.paulmier@fibn.fr](mailto:thomas.paulmier@fibn.fr)



# ECOLE DE PRODUCTION

## OBJECTIFS :

- Préparer un diplôme professionnel
- Apprendre un métier dans des conditions réelles
- Se diriger vers des métiers qui recrutent parmi six secteurs d'activité en tension : l'automobile, le bâtiment, l'industrie, les métiers du bois, les métiers paysagers, la restauration

## POUR QUI ?

- Jeunes de 15 à 18 ans en situation de décrochage scolaire, sans qualification

## AVEC QUI ?

- Équipe d'enseignants et de maîtres professionnels issus de l'entreprise

## COMMENT ?

- Test de la motivation et du comportement lors d'une période de découverte de quelques jours
- Accompagnement personnalisé
- Travail en petits groupes : 12 jeunes maximum
- Pédagogie du « faire pour apprendre » : enseignements pratiques en atelier (deux tiers du temps) et théoriques (un tiers du temps). Les élèves réalisent le suivi de commande d'entreprises et la production est destinée à la vente.
- Période de stage en entreprise
- Tarifs : frais d'inscription de 150 euros (à l'institut Lemonnier)



## QUAND ?

- Formation d'une durée de 2 année scolaire

## OÙ ?

- École de production « 100% Bosco – CAP charpente-construction bois » de l'Institut Lemonnier à Caen
- École de production « Métal Academy - CAP réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option soudure » à Caen

## CONTACTS :

- Institut Lemonnier  
60 rue d'Hérouville - 14000 Caen  
Tél. : 02.31.46.72.00  
<http://institut-lemonnier.fr/formation/cap-constructeur-bois/>
- Contact : Lionel Gireault, directeur-adjoint  
[ecolodedeprod.ilcfi@institutlemonnier.fr](mailto:ecolodedeprod.ilcfi@institutlemonnier.fr)
- École de production Métal Academy
- Contact : Hélène VAUVARIN, directrice  
Tél : 06.16.27.40.07 - [h.vauvarin@metal-academy.com](mailto:h.vauvarin@metal-academy.com)

## N.B. :

- Autres écoles de production en Normandie :
  - Valognes (50) : CAP Conducteur d'Installations de Production
  - Le Havre (76) : formations aux métiers de la chaudronnerie
  - Le Petit-Quevilly (76) : CAP Agent polyvalent de restauration
  - Evreux (27) : CAP Conducteur d'Installations de Production
  - Beaulieu (27) : CAP primeurs
  - Vire (14) : textile et mode (*ouverture 2023*)





# PREPA APPRENTISSAGE

## OBJECTIFS :

- Construire ou mûrir son projet d'apprentissage
- Être mis en relation avec des entreprises et tester un ou des métiers en étant en immersion, dans les domaines de l'artisanat, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture
- Être aidé pour la recherche d'une entreprise et d'un contrat d'apprentissage

## POUR QUI ?

- Jeunes de 16 à 29 ans révolus, à la recherche d'un projet professionnel

## AVEC QUI ?

- Équipe de formateurs et de conseillers en insertion professionnelle

## COMMENT ?

- Formation organisée au sein de centres de formation d'apprentis (CFA)
- Alternance de cours, de pratique en atelier et de stages en entreprises
- Développement des compétences de base pour réussir en apprentissage : connaissance de l'entreprise, connaissances de l'alternance, savoir-être et savoir-faire professionnels

## QUAND ?

- Durée de formation variable de quelques semaines à quelques mois en fonction des besoins et du projet professionnel.

## OÙ ?



- Prépa-apprentissage industrielle - Pôle formation UIMM (union des industries et métiers de la métallurgie)  
12 rue du Professeur Joseph Rousselot - 14000 Caen  
Tél : 02.31.46.77.11
- Contact : Marc Mullier : [marc.mullier@fibn.fr](mailto:marc.mullier@fibn.fr)
  
- Prépa-apprentissage BTP  
BTP CFA Calvados - 16 rue de la Cotonnière – 14000 Caen  
Tél : 02.31.29.10.50
  
- Prépa-apprentissage CIFAC (alimentation, fabrication, services)  
CIFAC - 2 rue Claude Bloch - 14000 Caen  
Tél : 02.31.53.25.23
- Contact : Laurence Eveillard : [leveillard@cmai-calvados-orne.fr](mailto:leveillard@cmai-calvados-orne.fr)
  
- Prépa-apprentissage en MFR (agriculture, commerce, sécurité, santé et services)  
Maison Familiale et Rurale Maltot - Le Château – 14930 Maltot  
Tél : 02.31.26.94.98 / [mfr.maltot@mfr.asso.fr](mailto:mfr.maltot@mfr.asso.fr)
- Contact : Armelle Senant : Tél : 02.31.26.30.45
  
- Prépa-apprentissage GRETA Normandie (domaines d'activité multiples) – lycée Fresnel à Caen et lycée Jooris à Dives-sur-Mer
- Contact : Cécile Degrenne : [cecile.degrenne@ac-caen.fr](mailto:cecile.degrenne@ac-caen.fr) / Tél : 06.76.48.87.91
  
- Prépa-apprentissage « Métiers du social en Normandie »  
IRTS - 2 rue du Campus - BP 10116 - 14204 Hérouville-Saint-Clair  
Tél : 02.31.54.42.00
- Contact : Aurélie Chassang : [achassang@irtsnormandiecaen.fr](mailto:achassang@irtsnormandiecaen.fr)
  
- Prépa-apprentissage sanitaire et sociale - Croix-Rouge française  
IRFSS Normandie – CRFP - 15 rue André Ampère - 14120 Mondeville  
Tél : 02.31.30.10.36 ou 06.77.88.11.18
- Contact : Bérengère De Jaegher : [berengere.dejaegher@croix-rouge.fr](mailto:berengere.dejaegher@croix-rouge.fr)



# APPRENTISSAGE

## OBJECTIFS :

- Obtenir un diplôme ou un titre professionnel
- Se former à un métier
- S'intégrer à la vie et à la culture de l'entreprise

## POUR QUI ?

- Jeunes de 16 à 29 ans. L'âge peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile et qu'il a terminé son année de 3e.

## AVEC QUI ?

- Un maître d'apprentissage et des salariés en entreprise
- Des enseignants au centre de formation des apprentis (CFA)

## COMMENT ?

- Alternance entre enseignement théorique en CFA et enseignement du métier chez l'employeur
- Signature d'un contrat de travail et rémunération (correspondant, selon l'âge, à un pourcentage du Smic)

## OÙ ?

- En entreprise ou dans la fonction publique pour la formation pratique
- En centre de formation des apprentis (CFA) pour la formation théorique et technique



## QUAND ?

- La durée de la formation et la date de début de contrat sont fixées par une convention entre le CFA, l'employeur et l'apprenti.
- La durée du contrat ou de la période d'apprentissage est égale au cycle de formation préparant à la qualification prévue au contrat.

Cette durée est fixée en fonction du type de profession et du niveau de qualification préparés et peut varier entre 6 mois au minimum et 3 ans au maximum.

La durée du contrat d'apprentissage peut tenir compte du niveau initial de l'apprenti ou des compétences déjà acquises. Dans ce cas, la durée peut être inférieure ou supérieure à celle du cycle de formation.

## INFORMATIONS :

- Connaître les règles du contrat :

Service public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

Ministère du Travail :

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/>

Portail de l'alternance :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>

- Trouver un CFA et/ou un employeur :

La bonne alternance :

<https://labonnealternance.pole-emploi.fr/#>

L'apprenti :

<https://www.lapprenti.com/index.asp>

Pass fonction publique :

<https://www.pass.fonction-publique.gouv.fr/>

L'apprentissage en Normandie :

<https://www.trouvermaformation.fr/programme.jsp?id=16,627&fil>



# SESAME

## Vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement

### OBJECTIFS :

- Définir son projet professionnel dans le secteur du sport et de l'animation
- Développer ses compétences grâce à la pratique sportive
- Découvrir le monde de l'entreprise

### POUR QUI ?

- Jeunes de 16 à 25 ans des quartiers prioritaires des villes de Colombelles et Hérouville-Saint-Clair

### AVEC QUI ?

- Formateurs et professionnels du sport et de l'animation

### COMMENT ?

- Interventions d'écoles pour présenter les formations
- Interventions de professionnels pour présenter leur parcours
- Pratiques d'activités sportives
- Stage d'immersion en entreprise
- Ateliers d'expression orale/écrite et de CV/lettre de motivation

### OÙ ?

- Aux stades de Colombelles et d'Hérouville-Saint-Clair et en club sportif



## **QUAND ?**

- Session de 12 semaines

## **CONTACTS :**

- [cft-normandie@ffse.fr](mailto:cft-normandie@ffse.fr)
  
- Mission locale « Caen la mer Calvados centre »  
Cideme - 1 place de l'Europe – 14200 Hérouville-Saint-Clair  
Tél. : 02.31.46.21.46 – [mlmc@mlbn.fr](mailto:mlmc@mlbn.fr)

# PACEA

## Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie

### OBJECTIFS :

- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé et global vers l'autonomie :
  - formation et/ou emploi
  - logement, santé, mobilité, ... etc.
- Identifier ses atouts et ses besoins pour construire son projet professionnel
- Monter en compétences et en qualifications pour trouver un emploi durable

### POUR QUI ?

- Jeunes de 16 à 25 ans, qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études

### AVEC QUI ?

- Conseillers des missions locales

### COMMENT ?

- Réalisation d'un diagnostic préalable à l'entrée en PACEA
- Formalisation des engagements du jeune et de la mission locale par contrat, avec définition d'objectifs et d'actions
- Alternance d'entretiens individuels et d'ateliers collectifs (réalisation de CV et de lettre de motivation, préparation d'entretien d'embauche, ...etc.)
- Accès à des mises en situation professionnelle multiples : formations, stages en entreprise
- Allocation ponctuelle possible en fonction des besoins du jeune



## OÙ ?

- Mission locale

## QUAND ?

- Entrée en dispositif à tout moment dans l'année
- Durée personnalisée, de 24 mois maximum

## CONTACTS :

- Mission locale « Caen la mer Calvados centre »  
Cideme - 1 place de l'Europe – 14200 Hérouville-Saint-Clair  
Tél. : 02.31.46.21.46 – [mlmc@mlbn.fr](mailto:mlmc@mlbn.fr)





# CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

## OBJECTIFS :

- Accompagnement intensif, personnalisé et global vers l'autonomie et l'emploi
- Complément au PACEA (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie)
- Définir son projet professionnel et accéder à un emploi ou à une formation qualifiante ou à une alternance

## POUR QUI ?

- Jeunes de 16 à 25 ans (30 ans si handicap), ni en emploi ni en formation, sans projet professionnel prédéfini, faisant face à des difficultés matérielles et financières, volontaires pour s'engager dans le programme

## AVEC QUI ?

- Conseillers des Missions locales et de Pôle emploi

## COMMENT ?

- Contrat d'engagement entre l'État et le jeune :
  - le jeune s'engage à construire un projet professionnel et à enrichir ses compétences
  - l'Etat offre une garantie de ressources : allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois (200€ pour les mineurs), en fonction de l'âge et des ressources (quotient familial)
- Accompagnement hebdomadaire par un conseiller dédié
- Programme intensif de 15h à 20h par semaine composé de différents types d'activités autour des thématiques : emploi, formation, orientation, mobilité, santé, logement, citoyenneté, loisirs



- Ateliers collectifs
- Stages en entreprise
- Accès à toutes les solutions et à tous les dispositifs du plan « 1 jeune, 1 solution » : formations qualifiantes, service civique, prépa apprentissage, E2C, Epide, etc.

## OÙ ?

- Mission locale

## QUAND ?

- Durée de 6 à 12 mois, voire 18 mois

## CONTACTS :

- Mission locale « Caen la mer Calvados centre »  
Cideme - 1 place de l'Europe – 14200 Hérouville-Saint-Clair  
Tél. : 02.31.46.21.46 – [mlmc@mlbn.fr](mailto:mlmc@mlbn.fr)



# # AVENIR

## OBJECTIFS :

- Être accompagné dans sa démarche d'orientation : découvrir des métiers, des formations, le marché du travail en Normandie
- Faire un état des lieux de son parcours personnel et professionnel : acquis et besoins
- Construire un plan de formation individualisé pour renforcer ses compétences générales et transversales
- Faciliter son insertion professionnelle en obtenant une qualification professionnelle en lien avec son projet et/ou en trouvant un emploi

## POUR QUI ?

- Public en recherche d'emploi (sans inscription obligatoire à Pôle Emploi) ou occupant un emploi à temps partiel

## AVEC QUI ?

- Dispositif d'orientation mis en place par la Région, reposant sur un réseau de partenaires de la formation professionnelle : GRETA, AFPA, IRFA, ...

## COMMENT ?

- Accompagnement personnalisé par un référent pédagogique
- Alternance d'ateliers collectifs (10-12 personnes), d'entretiens individuels et de périodes en entreprise
- Parcours en 3 étapes :
  - 1- Analyse des besoins en formation : étape d'intégration qui permet d'effectuer un état des lieux de son parcours personnel et professionnel
  - 2- Construction du projet professionnel : aide méthodologique, remise à niveau si nécessaire (français, anglais, maths, informatique...) avec le dispositif socle de



compétences, immersion en entreprise pour tester des métiers (« actions sectorielles de découverte des métiers »)

3- Accès à des formations qualifiantes ou à un emploi

- Modalités financières :

Les coûts pédagogiques sont intégralement pris en charge par la Région Normandie.

Ce dispositif ouvre droit à rémunération sous certaines conditions.

Le bénéficiaire a le statut de stagiaire de la formation professionnelle.

## OÙ ?

- Au plus près de chez vous, en Normandie

## QUAND ?

- Tout au long de l'année, après participation à une réunion d'information collective.
- Formation entièrement présentielle d'une durée moyenne de 460 heures et 140 heures en entreprise.

## CONTACTS :

- #Avenir - Parcours Métier

Tél : 0800 050 000 (n° gratuit)

<https://parcours-metier.normandie.fr>

- #Avenir - GRETA Normandie

Collège Nelson Mandela - 3 rue Guyon de Guercheville - 14200 Hérouville-Saint-Clair

Tél : 02.31.46.92.59 / [caen.avenir@gmail.com](mailto:caen.avenir@gmail.com)

<https://greta.ac-normandie.fr/jeune-16-29-ans/>

- Contact : Elodie Chemineau

Tél. : 06.08.10.23.08 / [echemineau@irfaouest.fr](mailto:echemineau@irfaouest.fr)



# E2C

## École de la deuxième chance

### OBJECTIFS :

- Reprendre des études
- Se remettre à niveau
- Préparer un projet professionnel
- Accéder au premier niveau de qualification en aboutissant à :
  - une entrée en formation qualifiante ou diplômante
  - un contrat de travail en alternance (apprentissage ou professionnalisation)
  - la signature d'un contrat de travail

### POUR QUI ?

- Jeunes décrocheurs motivés, de 16 à 29 ans, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle

### AVEC QUI ?

- Équipe de formateurs et de travailleurs sociaux
- Partenariat avec des entreprises locales et des organismes de formation qualifiante

### COMMENT ?

- Intégration en 3 étapes : information collective, entretien individuel, période d'essai avec bilan de connaissances et de compétences et un stage en entreprise
- Parcours adapté à chaque jeune et suivi personnalisé par un formateur référent
- Parcours en alternance : 40% du temps passé en entreprise
- Ateliers collectifs : remise à niveau sur les savoirs de base, techniques de recherche d'emplois



- Activités sociales, culturelles et sportives
- Approche par compétences avec une attestation de compétences acquises délivrée en fin de parcours
- Formation gratuite et rémunérée par la Région : statut stagiaire de la formation professionnelle

## OÙ ?

- E2C Normandie à Hérouville-Saint-Clair

## QUAND ?

- Intégration tout au long de l'année
- 38 semaines en moyenne : 22 au centre et 16 en stage

## CONTACTS :

- E2C Normandie  
717 quartier Grande Delle - Site Boisrobert - 14200 Hérouville-Saint-Clair  
Tél. : 02.61.67.09.88 / 02.61.67.09.86  
[contact@e2cnormandie.fr](mailto:contact@e2cnormandie.fr)  
<https://www.e2cnormandie.fr>
- Contact : Maggy Godefroy, référente Pôle social  
[mgodefroy@e2cnormandie.fr](mailto:mgodefroy@e2cnormandie.fr)
- Mission locale « Caen la mer Calvados centre »  
Cideme - 1 place de l'Europe – 14200 Hérouville-Saint-Clair  
Tél. : 02.31.46.21.46 – [mlmc@mlbn.fr](mailto:mlmc@mlbn.fr)



# EPIDE

## Etablissement pour l'insertion dans l'emploi

### OBJECTIFS :

- Trouver un projet professionnel accessible et réaliste :
  - en découvrant des métiers, en réalisant des stages
  - en prenant conscience de ses goûts et capacités
- Aboutir à un emploi durable ou à une formation qualifiante
- Acquérir une autonomie sociale, citoyenne et professionnelle

### POUR QUI ?

- Jeunes de 17 à 25 ans qui ne sont ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi, titulaires au maximum d'un CAP/BEP ou d'un baccalauréat

### AVEC QUI ?

- 47 agents encadrants pour 120 jeunes accueillis

### COMMENT ?

- Bénéficier d'un accompagnement global et personnalisé
- Bénéficier d'un cadre structurant : internat en semaine, vie collective, tenue uniformisée
- Bénéficier d'immersions et de formations professionnelles de courte durée
- Participer à des ateliers en petits groupes et adaptés à son niveau (remise à niveau formation générale et informatique)
- Participer à des activités sportives, culturelles, de loisirs et citoyennes
- Préparer le code puis le permis de conduire
- Hébergement le week-end pour les jeunes en situation d'hébergement précaire ou en difficultés familiales



- Modalités financières :
  - Hébergement, restauration, formations et activités pris en charge
  - Allocation de 460 € par mois, accompagnée d'une prime capitalisée de 60 € par mois versée à la sortie du dispositif

## OÙ ?

- EPIDE à Alençon

## QUAND ?

- Tout au long de l'année : session d'admission tous les mois
- Contrat initial de 8 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois (durée adaptée aux besoins jusqu'à une sortie en emploi ou en formation qualifiante)

## CONTACTS :

- EPIDE  
45 rue de l'Ecole normale – 61000 Alençon  
Tél. : 02.33.81.46.20
- Contact : Julie Lefèvre : 02.33.81.24.86 / 06.80.31.70.51
  
- Mission locale « Caen la mer Calvados centre »  
Cideme - 1 place de l'Europe – 14200 Hérouville-Saint-Clair  
Tél. : 02.31.46.21.46 – [mlmc@mlbn.fr](mailto:mlmc@mlbn.fr)





# LA PROMO 16-18

## OBJECTIFS :

- Se remobiliser en participant à un programme collectif
- Réfléchir à un projet professionnel accessible et réaliste :
  - en découvrant des métiers et des opportunités locales
  - en améliorant la confiance en ses capacités et en consolidant ses compétences
- Valider ses acquis par une certification délivrée en Open Badges (Déclaration dématérialisée de l'acquisition de compétences socles, compétences transversales et compétences numériques)
- Aboutir au démarrage d'une formation, d'un contrat d'apprentissage ou d'une recherche d'emploi

## POUR QUI ?

- Jeunes de 16 à 18 ans qui ne sont ni scolarisés, ni en formation, ni en emploi

## AVEC QUI ?

- Conseillers de l'AFPA (agence nationale pour la formation professionnelle des adultes)

## COMMENT ?

- Participation à des ateliers culturels, sportifs, citoyens
- Rencontre avec des professionnels
- Formations à toutes les compétences nécessaires : compétences socles, compétences numériques, code de la route, ... etc.
- Modalités financières :
  - La restauration, les déplacements organisés dans le cadre du programme sont pris en



charge

- Le statut et les éventuelles allocations perçues par le jeune sont maintenus.
- Statut stagiaire de la formation professionnelle : couverture pour les accidents de travail et les maladies professionnelles.

## OÙ ?

- Village Afpa à Caen

## QUAND ?

- Tout au long de l'année
- Durée 13 semaines

## CONTACTS :

- Mission locale « Caen la mer Calvados centre »  
Cideme - 1 place de l'Europe – 14200 Hérouville-Saint-Clair  
Tél. : 02.31.46.21.46 – [mlmc@mlbn.fr](mailto:mlmc@mlbn.fr)
- AFPA  
Rue de Rosel – 14000 Caen
- Contact : Sonia Fontaine  
Tél. : 06.18.78.45.06 – [sonia.fontaine@afpa.fr](mailto:sonia.fontaine@afpa.fr)



# SERVICE CIVIQUE

## OBJECTIFS :

- S'engager dans une mission d'intérêt général
- Accomplir une mission dans l'un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation (solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence)
- Vivre une expérience qui pourra donner du sens à sa future vie personnelle, citoyenne et professionnelle

## POUR QUI ?

- Jeunes de 16 à 25 ans, ou jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap
- Aucune qualification ni expérience exigée

## AVEC QUI ?

- Accompagnement et encadrement par un tuteur de l'organisme d'accueil

## COMMENT ?

- Il existe deux formules de service civique :
  - la formule « à plein temps »
  - la formule « en alternance », qui mélange service civique (3 jours par semaine) et formation dans un lycée (2 jours par semaine), avec accompagnement par un tuteur désigné au sein de l'Éducation nationale.

Dans les deux cas, les jeunes préparent leur projet professionnel pour la fin de mission.



- Chaque volontaire bénéficie :
  - d'une formation civique et citoyenne d'une durée de deux jours minimum
  - de la formation aux premiers secours (Prévention et Secours de niveau 1 dit « PSC1 »)
  - d'un bilan nominatif établi à la fin de la mission par l'organisme d'accueil, décrivant les activités exercées et évaluant les compétences acquises au cours de la mission.
- Indemnité mensuelle de 473,04€ net par mois + indemnisation pour frais d'alimentation et de transport d'un minimum de 107,59€.

## OÙ ?

- Au sein d'un organisme agréé par l'Agence du service civique
- En France ou à l'étranger

## QUAND ?

- Tout au long de l'année
- Durée de 6 à 12 mois non renouvelable
- 24 heures hebdomadaires minimum

## CONTACTS :

- Agence du service civique : <https://www.service-civique.gouv.fr>
- Candidature directe auprès d'un organisme d'accueil
- Mission locale « Caen la mer Calvados centre »  
Cideme - 1 place de l'Europe – 14200 Hérouville-Saint-Clair  
Tél. : 02.31.46.21.46 – [mlmc@mlbn.fr](mailto:mlmc@mlbn.fr)
- Centre d'Information et d'Orientation  
Cideme - 1 place de l'Europe – 14200 Hérouville-Saint-Clair  
Tél. : 02.31.30.08.35 – [cio.herouville@ac-normandie.fr](mailto:cio.herouville@ac-normandie.fr)